

DEMANDER
LA NATIONALITÉ
FRANÇAISE



Création d'une PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE de la NATURALISATION à la PRÉFECTURE DU RHÔNE à compter du 1^{er} OCTOBRE 2015

Les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage par les demandeurs domiciliés dans l'Ain, l'Ardèche, la Loire et le Rhône sont désormais instruites par une **plate-forme interdépartementale située à la préfecture du Rhône, à Lyon.**

Vous résidez dans le département de l'Ardèche.

Avant toute autre démarche vous devez prendre contact avec le Point information médiation multi-service – PIMMS – Portes-de-Provence.

Cette association se chargera de :

- vous accompagner et vous aider dans la construction de votre dossier ;
- vérifier la complétude de votre dossier ;
- prendre un rendez-vous à la plate-forme de Lyon pour l'enregistrement de votre dossier et votre entretien d'assimilation

**Vous devez contacter le PIMMS Portes-de-Provence
qui vous orientera vers l'un de ses points d'accueil (Valence, Donzère) :**

PIMMS Portes-de-Provence

Téléphone : 04 75 01 86 58

Le dépôt des dossiers à la plate-forme de Lyon se fait uniquement par rendez-vous. Pour toute information, vous devez exclusivement contacter le PIMMS Portes-de-Provence.

A compter du 1er octobre 2015, l'accueil "naturalisation" de la préfecture de l'Ardèche est fermé.

